

Déclaration d'engagement d'Oslo « Vivre ou mourir, c'est une affaire politique »

Préambule

Nous, membres des parlements de toutes les régions du monde, nous sommes réunis à Oslo, en Norvège, du 10 au 12 avril 2024 afin de participer à la huitième Conférence internationale des parlementaires sur la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), alors que la communauté internationale s'apprête à célébrer les 30 ans de la CIPD et de son célèbre Programme d'action, adopté en 1994.

Trente ans après la CIPD, nous célébrons les progrès accomplis, qu'il s'agisse de l'adoption de nouvelles lois et politiques, d'actions de mobilisation ou de la mise en place de programmes qui ont permis à un plus grand nombre de femmes d'accéder à la contraception, à moins de femmes de décéder lors de l'accouchement, à plus de filles d'être scolarisées, et qui ont entraîné une baisse mondiale des mariages d'enfants et des cas de mutilations génitales féminines. Grâce à nos réussites, la dignité et les droits fondamentaux se trouvent au cœur même du développement.

Du fait de ces accomplissements, nous devons impérativement, en qualité de parlementaires, continuer à lutter contre la polarisation croissante sur ces sujets, et mettre un terme aux conflits et aux contextes de plus en plus fragiles qui menacent les avancées durement acquises permettant de réaliser la vision du Caire. Nous ne devons jamais revenir sur les progrès accomplis et qui ont permis de concrétiser la promesse faite dans le cadre de la CIPD.

Le Programme d'action de la CIPD définit une vision pour aujourd'hui et pour demain, où les droits et les choix pour toutes et tous sont indispensables pour garantir un développement durable.

Les crises, les guerres, les catastrophes naturelles et d'autres formes de conflits engendrent un véritable raz-de-marée qui aggrave les difficultés et les obstacles auxquels sont confrontées des millions de personnes dans le monde entier. Ces crises ont une incidence disproportionnée sur les femmes, les filles et les adolescentes dans toute leur diversité, et sur les populations marginalisées et vulnérables. Le déplacement des populations, le creusement des inégalités et l'augmentation des besoins humanitaires atteignent un niveau record et entraînent l'effondrement des services essentiels.

Le Programme d'action de la CIPD reste plus que jamais un symbole d'espoir. Sa mise en œuvre intégrale passe par le renouvellement des engagements et le renforcement de la volonté politique afin de garantir que toutes les personnes dans le besoin reçoivent l'assistance humanitaire et la protection dont elles ont besoin.

Cette mise en œuvre dépasse l'organisation immédiate des secours. Elle implique de s'attaquer aux facteurs des crises humanitaires, y compris aux injustices profondément

enracinées, aux inégalités persistantes, aux urgences climatiques et à l'instabilité chronique.

Nous maintenons résolument notre engagement d'accélérer les mesures en faveur des femmes, des filles et des adolescentes dans toute leur diversité, et des populations marginalisées et vulnérables, qui subissent de plein fouet les conflits et les crises. Nous invitons toutes les nations plongées dans des guerres et d'autres formes de conflits dans le monde entier à rechercher, de toute urgence, des solutions pacifiques et diplomatiques.

En tant que parlementaires, nous ne pouvons pas nous contenter de maintenir le statu quo. Nous devons mobiliser de nouvelles parties prenantes et développer des alliances afin de concrétiser la promesse faite au Caire. Un monde reposant sur plus de dignité pour toutes et tous est à portée de main. Nous devons nous assurer que les droits et les choix des individus restent au cœur d'un avenir durable, dans un monde caractérisé par sa diversité démographique.

Déclaration

1. Nous rappelons et saluons le rôle positif des parlementaires dans la réalisation des cibles et des objectifs de la CIPD, y compris dans le cadre des précédentes conférences internationales des parlementaires.
2. Nous plaidons pour que la promesse de la CIPD visant à placer la dignité et les droits fondamentaux des individus au cœur du développement durable soit pleinement honorée. Il s'agit d'une condition essentielle pour atteindre les ODD à travers la promotion des droits fondamentaux, de l'égalité des genres et d'un développement équitable pour toutes et tous.
3. Nous insistons sur l'importance de garantir la santé et les droits en matière de sexualité et de reproduction (SDSR) pour toutes et tous, y compris l'éducation générale à la sexualité et l'accès universel aux services de SDSR tout au long de la vie. Cela est essentiel si nous voulons mettre fin à la non-satisfaction des besoins de planification familiale et aux décès maternels évitables, y compris en fournissant des services d'avortement médicalisé, ainsi qu'aux violences sexuelles et basées sur le genre et aux pratiques néfastes.
4. Nous sommes conscients des nombreuses discriminations croisées auxquelles sont exposées les femmes, les filles et les adolescentes dans toute leur diversité, en particulier lorsqu'elles sont confrontées à des situations de crise, de guerre ou d'autres formes de conflit, ainsi que les personnes handicapées et les populations marginalisées et vulnérables. Par leur caractère discriminatoire, certaines normes, lois, politiques et pratiques néfastes entravent la capacité des jeunes femmes et des filles à réaliser leurs rêves et leur plein potentiel, et ce de façon disproportionnée.
5. Nous sommes extrêmement préoccupés par les réactions hostiles aux objectifs de SDSR qui proviennent de nombreux pays, y compris le manque de capacité d'action revenant aux femmes et aux filles, qui renforce les inégalités sociales et porte atteinte aux droits fondamentaux, à la démocratie, à l'égalité des genres et

aux efforts collectifs visant à bâtir des sociétés plus inclusives et résilientes. Par conséquent, nous appelons au respect, à la protection et à la réalisation des droits fondamentaux pour toutes et tous, y compris en matière de SDR.

6. Nous observons les nombreuses crises simultanées avec une vive inquiétude, car elles constituent une menace existentielle, notamment la crise climatique dont les conséquences touchent de manière disproportionnée les femmes, les filles et les adolescentes dans toute leur diversité, et les populations marginalisées et vulnérables.

Nous, parlementaires, en accord avec les droits fondamentaux et les principes de la CIPD, sommes déterminés à assumer nos responsabilités comme suit :

Droits fondamentaux pour toutes et tous : respect, protection et réalisation

7. Nous nous engageons à :
 - a. Garantir le respect, la protection et l'application des droits de chaque individu, sans distinction aucune, afin que toutes les générations puissent bénéficier des principes d'égalité, de non-discrimination, de participation, de responsabilité et d'universalité, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et à l'ensemble des traités internationaux relatifs aux droits fondamentaux, des instruments régionaux et des lois nationales ;
 - b. Faire respecter le droit international relatif aux droits fondamentaux et au droit international humanitaire, quel que soit le contexte, et défendre les droits fondamentaux de chaque individu, en nous appuyant sur les principes communs de justice, d'égalité et de dignité. Les conflits actuels entraînent d'immenses souffrances, notamment pour les femmes, les enfants et les populations vulnérables. Les attaques perpétrées contre les populations civiles et les agents de santé, et la destruction des établissements de santé et des infrastructures civiles viennent renforcer cette crise mondiale. Nous devons agir de toute urgence ;
 - c. Travailler auprès des femmes, des filles et des adolescentes dans toute leur diversité, afin de protéger leurs droits de jouir de leur pleine autonomie corporelle. Dans les contextes de crises humanitaires et de conflits, offrir un accès universel à des informations, à des services et à une éducation à la sexualité et à la reproduction de qualité, et autonomiser les femmes et les jeunes pour qu'ils puissent dûment œuvrer pour la paix et la sécurité, la justice et la responsabilité ;
 - d. En s'assurant de la participation intégrale des peuples autochtones, mettre en œuvre les dispositions de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, et formuler des politiques, y compris au sujet du consentement libre, préalable et éclairé nécessaire à leur mise en œuvre.

Politiques et mégatendances

8. Nous nous engageons à :
 - a. Prendre des actions déterminantes pour lutter contre les disparités et les inégalités qui divisent la société. Ces disparités, qui se manifestent dans presque tous les domaines de la vie, de la santé à l'éducation en passant par le marché de l'emploi et la participation politique, entraînent des obstacles systémiques et structurels, ou les renforcent, et marginalisent de façon chronique les femmes, les filles et les adolescentes, ainsi que les populations marginalisées et vulnérables ;
 - b. Travailler avec les gouvernements pour donner forme à la législation, aux politiques et aux programmes axés sur les droits fondamentaux afin de promouvoir et de protéger ces droits. Ces initiatives devraient servir de moteur afin de permettre un développement durable et équitable pour toutes et tous, et un avenir où chacune et chacun aura sa place ;
 - c. Encourager nos gouvernements à utiliser les données et les renseignements démographiques dont ils disposent, y compris les données ventilées, pour analyser, anticiper et s'adapter aux évolutions démographiques, et concevoir des solutions fondées sur des données probantes, adaptées au contexte national et favorables à la résilience démographique. Soutenir les investissements dans les capacités institutionnelles afin de formuler et de mettre en œuvre des politiques sociodémographiques et des solutions s'appuyant sur des données probantes ;
 - d. Investir dans l'analyse prospective et promouvoir le dialogue entre les générations, notamment auprès des jeunes, afin de soutenir les politiques publiques répondant aux besoins de la population actuelle, sans compromettre l'avenir des générations futures ;
 - e. Nous assurer que les systèmes de protection sociale fournissent les services aptes à autonomiser l'ensemble de la population, respectent leur diversité et leur dignité, et les aident à réaliser leurs droits fondamentaux et leurs droits de jouir de leur pleine autonomie corporelle ;
 - f. Donner la priorité à la SDSR tout au long de vie en intégrant des services pratiques à la couverture sanitaire universelle (CSU). À cette fin, nous devons consolider les systèmes sanitaires, qu'ils soient formels ou basés dans la communauté, pour mettre fin aux inégalités quant à l'accès aux soins et à l'injustice que connaissent les femmes, les filles et les adolescentes dans toute leur diversité, y compris en matière de précarité menstruelle. Les prestations prises en charge par la CSU doivent relever d'une approche SDSR totale, intégrée aux soins de santé primaires. Pour que la SDSR devienne rapidement accessible à toutes et à tous, il convient

- avant tout d'investir de façon soutenue pour les agents de santé, notamment dans les établissements de soins primaires ;
- g. Renforcer le développement d'une éducation générale à la sexualité, précise d'un point de vue scientifique, adaptée à l'âge des apprenants, pertinente dans le contexte culturel et essentielle pour que les adolescents et les jeunes puissent prendre des décisions éclairées et développent des relations respectueuses ;
 - h. Donner aux individus, aux communautés et aux sociétés les moyens de devenir résilients, et investir dans la préparation aux situations d'urgence, les mesures préventives et les plans ciblés de réduction des risques de catastrophes. Cela implique de donner la priorité aux femmes, aux filles et aux adolescentes dans toute leur diversité, et aux populations marginalisées et vulnérables dans les situations d'urgence, y compris celles qui subissent les impacts des changements climatiques. Soutenir activement le leadership des jeunes pour qu'ils promeuvent la paix, la prévention des conflits et l'action humanitaire.

Technologie

- 9. Nous nous engageons à :
 - a. Reconnaître l'importance croissante de l'environnement numérique dans le quotidien des individus, des communautés et des sociétés, ainsi que le rôle crucial que peut jouer la technologie dans la pleine réalisation des objectifs du Programme d'action de la CIPD ;
 - b. Tirer parti des technologies numériques en vue de renforcer les systèmes de santé, d'élargir l'accès aux services essentiels et de favoriser l'adoption de systèmes numériques robustes d'information sanitaire ;
 - c. Investir dans de meilleures capacités de collecte de données, notamment dans des domaines historiquement marqués par la sous-représentation des femmes et des filles. Cela permettra de combler les lacunes en matière d'informations essentielles et de mettre en place des politiques s'appuyant sur des données probantes ;
 - d. Remédier à la sous-représentation des jeunes femmes et des filles dans les études et les carrières liées aux sciences, à la technologie, à l'ingénierie et aux mathématiques (STIM), du fait qu'un trop grand nombre d'entre elles sont freinées par les effets négatifs des préjugés liés au genre, des normes sociales et des attentes qui ont une influence sur la qualité de l'enseignement reçu et des matières étudiées, et qui limitent leur capacité à participer aux emplois de demain, moteurs de l'innovation et du développement durable ;

- e. Investir dans l'éducation numérique et dans les programmes d'alphabétisation pour toutes et tous. S'associer à des établissements d'enseignement, des initiatives communautaires, la société civile et le secteur privé pour faciliter l'accès aux opportunités pertinentes d'apprentissage tout au long de la vie, dans un monde numérique qui évolue rapidement. À l'ère de la quatrième révolution industrielle, nous devons reconnaître que l'accès à la technologie, aux données et aux appareils connectés intelligents constitue un droit fondamental de tous les individus, pour qu'ils puissent participer pleinement à la société ;
- f. Accorder la priorité à la réduction de la fracture numérique en axant nos efforts sur les disparités liées au genre et en tenant compte du fait que des millions de personnes sont privées d'accès à Internet et aux technologies de base, et que la plupart d'entre elles sont des femmes et des filles, ou des individus vulnérables ;
- g. S'associer aux gouvernements pour promouvoir la participation sûre et constructive des femmes à l'espace numérique, tout en renforçant la législation afin d'empêcher les violences sexuelles et basées sur le genre et toute forme de cybercriminalité facilitées par la technologie, y compris le cyberharcèlement, le harcèlement obsessionnel, les discours de haine, la divulgation de données personnelles ainsi que l'utilisation non consentie d'images et de vidéos (les hypertrucages, par exemple) ;
- h. Inclure les femmes et les filles dans la conception, le développement et le déploiement des technologies numériques, afin de lutter contre les inégalités de genre et de tirer parti de la technologie pour promouvoir et protéger la santé et les droits fondamentaux ;
- i. Promouvoir et faire progresser les réformes juridiques fondées sur les droits fondamentaux afin d'assurer la responsabilité envers les systèmes technologiques numériques. Cela comprend notamment la protection de la propriété des données, la cybersécurité et la confidentialité des utilisateurs. S'assurer que les technologies, qu'elles soient actuelles, nouvelles ou naissantes, ne reproduisent pas les préjugés existants ;
- j. S'assurer que le développement et le déploiement de l'intelligence artificielle placent l'éthique et les droits fondamentaux au cœur des priorités, et qu'ils luttent contre les préjugés qui aggravent la discrimination subie par les femmes, les filles, les minorités et les populations marginalisées. Cela implique de protéger la confidentialité en matière de SDSR, de refuser les lois discriminatoires et de veiller à ce que les décisions d'ordre public soient transparentes. De plus, les pays doivent impérativement éviter les raccourcis technologiques, en reconnaissant que les vrais progrès en

- matière de SDSR dépendent d'une volonté politique et des ressources nécessaires pour assurer l'égalité des droits et un accès uniforme ;
- k. Continuer la coopération transfrontière pour empêcher et réduire les risques, exploiter les opportunités que la technologie représente pour tous les individus et la planète, et partager les bonnes pratiques pour que notre monde soit inclusif, équitable et ne laisse personne de côté.

Financement

10. Nous nous engageons à :

- a. Promouvoir une allocation des ressources conforme au Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement, qui fournit un cadre complet permettant de garantir des investissements à long terme, de favoriser une croissance inclusive et durable, et de créer un environnement favorable à la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD. Selon les estimations des Nations Unies, les investissements réalisés en termes de planification familiale et de santé maternelle dans les pays en développement produisent un retour sur investissement élevé, à hauteur de 8,40 dollars US par dollar dépensé. Il est estimé que les investissements supplémentaires de 80 milliards de dollars US prévus pour la période 2022-2030 empêcheront 400 millions de grossesses non désirées, sauveront la vie d'un million de femmes et généreront un revenu économique significatif de 660 milliards de dollars US ;
- b. Plaider pour qu'au moins 10 % des budgets nationaux dédiés au développement et à l'aide au développement soient alloués au Programme d'action de la CIPD, y compris aux programmes de SDSR, à la planification familiale et aux produits de santé reproductive ;
- c. Plaider pour l'augmentation des budgets d'aide au développement afin de renforcer l'aide à la population, en particulier dans les pays vulnérables, et de s'assurer que l'objectif consistant à allouer 0,7 % du produit national brut (PNB) à l'aide publique au développement est bien atteint, conformément aux engagements pris lors des précédentes conférences des parlementaires sur la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD ;
- d. Collaborer avec les gouvernements en vue d'un renforcement des mécanismes de coopération internationale et d'une refonte de l'architecture financière, ce qui permettra de faciliter la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD et des ODD, tout en renforçant les droits fondamentaux et l'égalité des genres et en favorisant un développement inclusif et résilient ;
- e. Accélérer le financement de la SDSR, ainsi que des services liés aux violences sexuelles et basées sur le genre dans les situations d'urgence.

- Soutenir le financement innovant et la mobilisation des ressources nationales grâce au développement de systèmes fiscaux justes et performants, ainsi qu'à une meilleure interaction avec le secteur privé et les institutions internationales de financement ;
- f. Plaider en faveur de budgets tenant compte des questions de genre pour veiller à l'allocation équitable des ressources entre les femmes, les hommes, les filles et les garçons, en encourageant ainsi l'égalité des chances et en cherchant à atteindre la justice de genre et fiscale ;
 - g. Mettre en place des mécanismes de financement qui permettent à un plus grand nombre d'accéder aux nouvelles technologies, en donnant aux communautés les moyens de mettre en œuvre le Programme d'action de la CIPD au niveau local et en s'assurant que personne n'est laissé de côté.

L'action des parlementaires en faveur de la responsabilité, de l'engagement politique et du renforcement des partenariats, au service d'une mise en œuvre exhaustive du Programme d'action de la CIPD

11. Nous poursuivons les efforts déployés au sein de nos parlements respectifs en vue de :
- a. Renforcer l'engagement politique pour faciliter la réalisation du Programme d'action de la CIPD et utiliser nos fonctions de parlementaires pour garantir que les gouvernements respectent les engagements pris à la fois au Caire, pour la mise en œuvre de la SDSR pour toutes et tous et dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
 - b. Lutter contre les normes sociales et de genre aux effets néfastes qui restreignent le potentiel des femmes, des filles et des adolescentes dans toute leur diversité, et des populations marginalisées et vulnérables, notamment en mobilisant davantage les hommes et les garçons, mais aussi les acteurs communautaires, les organisations confessionnelles et les chefs traditionnels et religieux ;
 - c. Renforcer les systèmes nationaux permettant la collecte de données ventilées et actualisées, de manière à faciliter la mise en œuvre plus efficace des politiques et à garantir la responsabilité publique ;
 - d. Mettre en place des mécanismes inclusifs et transparents permettant d'impliquer la société civile, y compris les organisations dirigées par les jeunes et par les femmes ;
 - e. Renforcer la participation des adolescents et des jeunes à l'élaboration des politiques et à la prise de décisions en matière d'investissements multisectoriels, notamment en veillant à l'inclusion des organisations formelles et informelles qu'ils dirigent ;

- f. Demander à nos gouvernements respectifs de rendre des comptes sur la mise en place d'institutions de gouvernance appropriées et transparentes au service du développement durable, fondées sur l'égalité des genres et les droits fondamentaux ;
- g. Appuyer le multilatéralisme et le rôle essentiel des Nations Unies dans le monde entier pour coordonner, développer et mettre entièrement en œuvre le Programme d'action de la CIPD grâce à la coopération internationale.

Notre engagement

Nous, parlementaires issus de toutes les régions du monde et réunis à Oslo, nous engageons à :

Intensifier nos efforts pour développer et promouvoir les lois et les politiques dans le but de respecter, protéger et réaliser les obligations internationales relatives aux droits fondamentaux ;

Reconnaître que vivre ou mourir, c'est une affaire politique et, de ce fait, poursuivre la mise en œuvre des déclarations adoptées dans le cadre des précédentes Conférences internationales des parlementaires et veiller à l'élaboration et au renforcement de lois, de politiques et de programmes permettant d'honorer pleinement les engagements du Programme d'action de la CIPD ;

Intensifier les efforts déployés collectivement pour mobiliser des financements prévisibles et suffisants en faveur de la réalisation universelle des services de SDR pour toutes et tous. Cet engagement est essentiel alors que nous prenons la mesure de nos discussions en amont du Sommet de l'avenir, que nous cherchons à atteindre les objectifs de développement durable à l'horizon 2030 et que nous formulons le programme de développement durable pour l'après 2030, en vue de créer un avenir résilient, équitable et durable.